

SOCIETE POULINA GROUP HOLDING, S.A
SIEGE SOCIAL : GP 1 KM 12 EZZAHRA
CAPITAL SOCIAL : 180 003 600 DINARS
MATRICULE FISCAL : 1058891 R/A/M/000

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE EN DATE DU 06/06/2018

L'an deux mille dix-huit et le six juin à 10 h30 ; les actionnaires de la Société Poulina Group Holding, se sont réunis au siège social de la société, en Assemblée Générale Ordinaire Annuelle suite à la convocation qui leur a été faite par le Conseil d'Administration, suivant avis publié au JORT N° 57 du 12/5/2018 et dans deux journaux quotidiens en date du 16/5/2018.

Il a été dressé pour les besoins de l'Assemblée Générale, une feuille de présence qui a été signée par chacun des actionnaires présents, lors de son entrée en séance, tant en son nom personnel ou comme mandataire.

L'Assemblée procède ensuite à la composition de son bureau.

Monsieur Abdelwaheb BEN AYED préside l'Assemblée en sa qualité de Président du Conseil.

Monsieur Ahmed BOUZGUENDA qui représente la Société De Participation et Développement Du Sud Tunisien et

Monsieur Khaled BOURICHA acceptent les fonctions de scrutateurs.

Monsieur Mohsen LAROUÏ assure les fonctions de secrétaire.

Le bureau étant ainsi composé, le Président déclare la séance ouverte.

Il communique la feuille de présence, aux membres du bureau, qui après l'avoir certifiée sincère et véritable, constatent que l'Assemblée réunit 45 actionnaires, présents ou représentés, qui détiennent 169 248 520 actions soit 94,03 % du capital social. Le Président déclare que le quorum légal est atteint et l'Assemblée, régulièrement constituée, peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président dépose ensuite sur le bureau à la disposition des membres de l'Assemblée:

- La feuille de présence signée par tous les actionnaires présents ou représentés.
- Les états financiers individuels de la société PGH au 31/12/2017.
- Les états financiers consolidés du groupe PGH au 31/12/2017.
- Les rapports annuels de gestion de la société et du groupe PGH pour l'exercice 2017.
- Les rapports des commissaires aux comptes de la société et du groupe PGH afférents au dit exercice.
- Le projet des résolutions soumises aux voix.
- Le JORT et les quotidiens portant avis de convocation de l'Assemblée.

Le Président fait observer que tous les documents, qui légalement doivent être communiqués à l'Assemblée, ont été tenus à la disposition des actionnaires au siège de la société durant les quinze jours qui précèdent l'Assemblée. L'Assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Il rappelle que la présente Assemblée a été convoquée à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- 1) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion de la société PGH au titre de l'exercice 2017.
- 2) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes relatif aux états financiers individuels au 31/12/2017.
- 3) Approbation du rapport de gestion et des états financiers individuels relatifs à l'exercice 2017.
- 4) Lecture du rapport du Conseil d'Administration relatif à la gestion du groupe PGH au titre de l'exercice 2017.
- 5) Lecture du rapport général des commissaires aux comptes afférent aux états financiers consolidés au 31/12/2017.
- 6) Approbation du rapport de gestion et des états financiers consolidés du groupe PGH relatifs à l'exercice 2017.
- 7) Quitus aux membres du Conseil d'Administration.
- 8) Lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes et approbation des conventions relevant de l'application des articles (200) et (475) du code des sociétés commerciales.
- 9) Affectation du résultat de l'exercice 2017 et distribution des dividendes.
- 10) Fixation des jetons de présence des Administrateurs pour l'exercice 2017.
- 11) Fixation de la rémunération des membres du Comité Permanent d'Audit pour l'exercice 2017.
- 12) Franchissement de seuil.
- 13) Délégation de pouvoirs pour l'accomplissement des formalités légales.

Par la suite, le Président fait part du Mot du Président. Puis, il donne lecture des rapports de gestion de la société et du groupe PGH relatifs à l'exercice 2017. Les commissaires aux comptes, présents, ont donné également lecture de leur rapport individuel et de leur rapport consolidé au titre de l'exercice 2017.

Diverses observations et discussions ont été échangées sur les questions en rapport avec l'ordre du jour, puis plus personne ne demandant la parole, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue régulièrement, le Mercredi 6 Juin 2018 à 10H 30, au siège de la société POULINA GROUP HOLDING sis au GP1 KM 12- Ezzahra, sur convocation du Conseil d'Administration conformément à l'article 276 du code des sociétés commerciales et aux statuts.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion de la société POULINA GROUP HOLDING et du rapport général des commissaires aux comptes, sur l'exercice clos le 31 décembre 2017, et examiné les états financiers individuels arrêtés au 31 décembre 2017, approuve ledit rapport de gestion ainsi que lesdits états financiers individuels de cet exercice et toutes les opérations traduites dans ces rapports et états financiers.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport de gestion du groupe POULINA GROUP HOLDING et du rapport des commissaires aux comptes y afférent, sur l'exercice clos au 31 décembre 2017, et examiné les états financiers consolidés arrêtés au 31 décembre 2017, approuve ledit rapport de gestion ainsi que lesdits états financiers consolidés de cet exercice tels qu'ils lui ont été présentés.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

QUATRIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne quitus entier, définitif et sans réserve aux membres du Conseil d'Administration pour leur gestion au titre l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport spécial des commissaires aux comptes constatant que la société POULINA GROUP HOLDING a réalisé les opérations visées à l'article 200 et à l'article 475 du code des sociétés commerciales, approuve les dites opérations telles qu'elles sont présentées dans le rapport spécial des commissaires aux comptes.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SIXIEME RESOLUTION

Sur proposition faite par le Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale décide d'affecter le résultat net de l'exercice 2017, s'élevant à 76 892 967,569 DT, comme suit :

<i>RUBRIQUES</i>	<i>MONTANTS EN DT</i>
Résultat de l'exercice 2017	76 892 967,569
Résultat reporté	439,581
Total des résultats avant affectation	76 893 407,150
Réserves légales	-
Réserves spéciales de réinvestissement	(4 175 000,000)
Total après affectation en réserves	72 718 407,150
Réintégration des réserves statutaires	-
Réintégration des primes d'émission	-
Total des résultats distribuables	72 718 407,150
Dividendes soumis à la retenue à la source	(60 301 206,000)
Réserves statutaires	(12 417 000,000)
Report à nouveau après distribution	201,150

Le dividende est fixé à 0,335 DT par action. La mise en paiement des dividendes se fera à partir du 26 Juin 2018.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

SEPTIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Conseil d'Administration la somme de Trente Cinq Mille Dinars (35 000D) à titre de jetons de présence. Ce montant sera réparti équitablement entre les membres du Conseil d'Administration après déduction de la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

HUITIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'allouer au Comité Permanent d'Audit la somme de Vingt Mille Dinars (20 000 D) en rémunération de l'exercice 2017. Cette somme sera répartie à raison de Dix Mille Dinars (10 000 D) pour le Président du Comité et Cinq Mille Dinars (5 000 D) pour chaque membre du Comité. Lesdits montants sont soumis à la retenue à la source.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

NEUVIEME RESOLUTION

Conformément à la réglementation en vigueur, l'Assemblée Générale informe les actionnaires qu'elle n'a pas reçu de déclarations de franchissement de seuil au courant de l'exercice 2017.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

DIXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités d'enregistrement, de dépôt, de publicité et d'inscription modificative au Registre de commerce et des sociétés requises par la loi.

Cette résolution mise aux voix est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

LE PRESIDENT

M. Abdelwaheb BEN AYED

LE SECRETAIRE

M. Mohsen LAROUÏ

LES SCRUTATEURS

M. Ahmed BOUZGUENDA

représente la Société De Participation et Développement Du Sud Tunisien

M. Khaled BOURICHA

LES COMMISSAIRES AUX COMPTES

- Cabinet Union des experts comptables
représenté par M. Elyes BEN RJEB

- Cabinet SAECO Consulting
représenté par M. Elyes BEN MBAREK



VISA DU SERVICE JURIDIQUE / U.VIE DES SOCIETES			
Ordonnateur:	M. Mohsen Laroui		
1er Vérificateur:	M. Mohamed Karim		
2eme Vérificateur:	Mme Leila Amiri		
3eme Vérificateur:	Mme Amel Gabri		
N°			
Années / Mois / Jour / Nombre			
2018 / / / 07			